

Comme le vent et nos paysages, le potentiel éolien est un bien commun !

« A l'heure où les appétits s'aiguisent autour du potentiel éolien de notre beau pays, il n'est certainement pas inutile de rappeler que le vent est un bien commun. Il n'est pas inutile de rappeler également – à l'heure où, habile diversion, un rabiote de dix ans est généreusement accordé à certaines centrales nucléaires – que ce potentiel est bien réel et que le consommateur d'électricité aurait grand tort d'accepter qu'on en brade les droits d'exploitation à tel ou tel opérateur madré... »

Par Jean-François Mitsch

La crise financière et spéculative que nous traversons n'en est qu'à son début ; les traders de la mort continuent à spéculer sur les matières premières, à spolier les pays pauvres – et notre région ! – et tout cela avec la grande armée mondiale en guerre pour protéger son approvisionnement, en Irak, en Afghanistan, en Ukraine, en Colombie, au Niger et, très bientôt peut-être, en Iran... Nous sommes, quant à nous, dépendants des marchés, c'est-à-dire de l'approvisionnement énergétique mondial. Par exemple, que se passerait-il si l'Ukraine venait à fermer ses pipelines, nous serions vraiment dans de très gros problèmes... Souvenez-vous de juillet 2008 !

Nos besoins énergétiques à la lumière d'une nouvelle économie

Un des points communs à toutes les crises que nous « subissons » est leur cadre économique. Je relisais récemment le manifeste de l'eau, de Ricardo Petrella. L'eau ne devrait pas être un enjeu financier ; elle devrait simplement être valorisée comme un bien commun, accessible à tous et respecté par tous. Les pollueurs devraient payer le prix du traitement, et les consommateurs qui, comme nous, détruisent les stocks devraient être tenus de veiller également à la restauration des ressources. Le problème est le même pour l'électricité qui est devenue quasi incontournable dans nos vies. Les bienfaits de cette énergie sont extraordinaires, notamment par le bais de l'informatique, avec les services rendus au monde médical et scientifique, avec le développement du réseau de connaissance et de diffusion qu'est Internet, etc. Sans électricité, rien de tout ça ne sera plus possible demain.

L'électricité est une forme d'énergie que nous pourrions produire proprement. Elle arrive, tous les jours, sur terre grâce à notre grande centrale atomique naturelle qu'est le soleil. A nous donc de mettre en chantier ces usines de transformation propres d'énergies renouvelables. Car il serait, aujourd'hui, parfaitement possible de produire 100% de nos besoins en énergie avec le renouvelable. N'est-ce pas ce que nous prouve la formidable expérience de la Station Princesse Elisabeth, mise au point en Antarctique par la Fondation Polaire Internationale (1), si brillamment défendue par Alain Hubert ?

L'importance du potentiel éolien en Belgique

Si de multiples sources de renouvelable sont possibles en Belgique, notre pays – Flandre et Wallonie – peut, par exemple, accueillir jusqu'à deux mille éoliennes, en équipant prioritairement les zones venteuses qui sont déjà marquées des nuisances : abords d'autoroutes ou de chemin de fer, parcs industriels, etc. Sur base d'une analyse plus technique, évitons aussi d'opposer l'éolien en mer et sur terre. L'un et l'autre sont complémentaires, pour des questions de météo, de réseau électrique, d'accès au territoire. Ces deux mille éoliennes pourront produire entre 5 et 15 % de notre énergie de demain (2), localement et sans beaucoup de déchets, sauf peut-être visuel... La Belgique compte, à l'heure qu'il est, 4.569.519 familles, soit une consommation d'électricité d'environ 11 GWh par an. Deux mille éoliennes modernes – d'une puissance de 3MW – produiraient l'équivalent de la consommation de nos ménages, soit 12 GWh par an. Et la production éolienne offshore tout autant... Avec l'augmentation de notre efficacité énergétique dans les prochaines années – et une diminution de la consommation de 30% – l'éolien couvrirait donc l'équivalent de notre consommation ! Replaçons maintenant ces chiffres à l'échelle de notre pouvoir d'achat : une éolienne d'un MW coûte un million d'euros ; elle produira un million de kWh par an. Un kWh/an éolien coûte donc un euro d'investissement pour vingt années ! Cela signifie que si un ménage consommant 3500 kWh par an est à même de financer 3.500 euros, il couvre l'équivalent de sa consommation de vingt années dans un outil de production industriel. Il faudrait, bien sûr, appliquer des facteurs de correction sur cette simplification : facteur de charge, réduction industrielle des coûts, augmentation du coût d'adaptation du réseau, etc. Mais l'important est de comprendre ici que le potentiel existe ! Le mettre en

chantier est tout un autre processus, et il faut redéfinir, pour cela, des objectifs et un cadre légal. Le cadre actuel date de 2002 et, dans ce métier, dix ans c'est une vie !

Si vous faites le calcul rapidement : il nous faut un investissement de six milliards d'euros, soit 1.200 euros par famille. Or ces mêmes familles paient aujourd'hui en moyenne 750 euros d'électricité, dont 200 vont aux producteurs d'énergie ! Soit une facture annuelle de 900 millions d'euros. Au prix actuel de l'énergie, nous rembourserons l'investissement en sept années... Sans subside, sans prime énergie, etc. Et croyez-vous vraiment dans la diminution du prix de l'énergie ?

L'échec de la libéralisation du marché de l'énergie

Ce scénario n'a rien d'absurde. Nous pouvons parfaitement financer un investissement aussi important. L'épargne disponible en Belgique est de 170 milliards d'euros (3). Elle finance des entreprises américaines, et la croissance d'entreprises qui investissent en Chine et sur les marchés émergents. C'est un comble non ? Il existe également des mécanismes fiscaux qui pourraient être étendus à un plan industriel de développement des énergies renouvelables en Belgique. Et qui ne coûteraient rien à l'Etat.

D'autre part, **la libéralisation du marché de l'électricité est un échec cuisant !** Deux ans après la libéralisation des prix de l'énergie pour les ménages, il est grand temps de faire le bilan. Quel était le but de cette libéralisation des marchés du gaz et de l'électricité ? Selon le texte de l'Union Européenne, « l'ouverture du marché de l'électricité ou du gaz à la concurrence d(avait) inciter les producteurs et les fournisseurs à proposer des produits et des services de qualité à des prix compétitifs, afin de pouvoir développer et fidéliser leur clientèle. Cet environnement concurrentiel d(avait) favoriser une harmonisation, voire une réduction des prix et donc avoir un effet positif sur la compétitivité des entreprises. » Plein de bonnes intentions néolibérales, le législateur européen ajoutait encore que « dans les marchés déjà libéralisés, on p(ouvait) observer une baisse des prix malgré les nouveaux coûts engendrés par la complexité du marché. »

Cette baisse de prix n'est jamais apparue de façon visible dans la facture finale des consommateurs. Une baisse serait possible à coûts de production ou d'importation inchangés. Or, ces dernières années, divers facteurs – dont la hausse de prix des combustibles – ont "annulé" les gains résultant de la

libéralisation. Ou alors, « plutôt que de faire baisser les prix, la libéralisation pourrait ralentir leur hausse », pouvait-on lire sur le site www.brugel.be, régulateur à Bruxelles... Ou peut-être que nous n'avions pas bien compris toutes les nuances dans la terminologie de la libéralisation... Ou peut-être devons-nous envisager de faire marche arrière et nationaliser le secteur des énergies renouvelables, n'en déplaise à l'OMC et à l'Europe ?

Trois « métiers » sur le marché électrique

1. Les fournisseurs

Les fournisseurs sont aussi les entreprises qui nous facturent l'électricité. En 2008, la facture moyenne d'électricité des ménages en Région Wallonne s'élevait à 750 euros (4) ; pour Bruxelles, la moyenne est plus faible... Le métier de fournisseur d'électricité consiste essentiellement à collecter l'ensemble des besoins des clients et à avertir le réseau de la demande d'électricité. Il faut aussi effectuer l'équilibrage de la demande entre consommation et le prix de vente. Cette opération consiste à acheter de l'énergie sur la bourse de l'énergie et à la revendre avec une marge bénéficiaire. Lors de la facturation, il faut refacturer tous les frais et taxes, les frais de distribution, le prix d'achat au producteur et l'ensemble des mécanismes de financement – démantèlement du nucléaire, certificat verts, etc.

La concurrence ne semble pas jouer son rôle en matière de fourniture ; il y aurait même des ententes sur le marché entre certains fournisseurs – voir les perquisitions en cours. De plus, le rapprochement des acteurs *Electrabel* et *Luminus* ne laisse plus beaucoup de place au compétiteur. Néanmoins le mécanisme de libéralisation donne l'occasion à de nouveaux acteurs de proposer des solutions sur le marché. Il faudra suivre, dans les temps, les solutions du type *Power4you*, *Ecopower*, *Enercoop*, etc.

2. Les distributeurs

Historiquement, les communes sont toujours les actionnaires principaux de cet opérateur qui représente entre 45 et 55% de la facture d'électricité selon les régions. Il y a 25 distributeurs d'électricité en Belgique (et donc 25 tarifs). Le réseau électrique, qui part de la centrale de production et va jusqu'à votre compteur, est toujours conçu aujourd'hui pour distribuer de l'énergie à partir de grosses unités de production. Le défi de demain, ce sera d'adapter ce réseau à la production d'énergie décentralisée : le solaire, l'éolien, l'hydraulique, la cogénération, etc. Si le réseau électrique couvre

aujourd'hui la demande et nécessite des frais d'entretien raisonnables, l'adaptation du réseau à la production décentralisée sera un coup important à supporter, ces prochaines années, dans la facture du consommateur d'électricité. Elle devrait, en effet, augmenter pour financer ces travaux.

Un des problèmes principaux de la distribution est l'intérêt financier des communes actionnaires. D'un côté, elles gagnent plus quand la facture d'énergie augmente ; de l'autre, elles sont également clientes et payent donc une facture d'énergie de plus en plus importante. C'est le serpent qui se mord la queue ! Pour réduire les coûts, une des pistes à suivre serait la création d'une grande intercommunale qui serait producteur d'énergies renouvelables et fournisseur pour les citoyens et le pouvoir public. Mais c'est une proposition qui, évidemment, n'engage que moi...

3. Les producteurs

Tous les producteurs d'électricité qui ont reçu une autorisation peuvent amener leur électricité sur le réseau. Cependant, la production faite au départ d'énergies renouvelables est prioritaire face à la production qui est faite à partir d'énergies fossiles – charbon, pétrole, uranium, etc. Le prix de l'énergie est évidemment fonction d'un certain nombre de paramètres, dont la bourse et la spéculation sur le prix du baril de pétrole. Par exemple, la production via l'éolien étant moins régulière et plus « imprévisible » que le nucléaire, le prix sur le marché actuel est moindre ; mais nous parlons évidemment de la bourse, pas de l'empreinte écologique et de la prise en compte de tous les coûts de production : traitement, recyclage, etc. Petit à petit, cependant, avec l'augmentation du nombre d'éoliennes à l'échelle européenne et avec l'interconnexion des réseaux électriques, la mise en place des réseaux intelligents et les outils de prévisions météorologiques offrent de nouvelles perspectives à la filière. Son prix de vente est donc moindre pour les électriciens aujourd'hui. C'est, par ailleurs, pour compenser ce prix inférieur sur le marché que les sources d'énergies renouvelables bénéficient de « certificats verts ». Mais la valeur des certificats s'ajoute au prix de l'énergie qui explose, ces dernières années ; il faudrait donc revoir la valeur de ce mécanisme de soutien sur base du prix final de l'énergie. En final, la production doit veiller à produire en fonction de la demande ; elle doit chercher l'équilibre. Et c'est là tout l'enjeu, aujourd'hui, pour avancer vers Kyoto et le 3x20, objectif de la Commission européenne. La production doit correspondre à la demande car stocker de l'énergie pose toujours un gros problème. Rappelons aussi

que les énergies fossiles ne sont, au fond, rien d'autre que de l'énergie renouvelable qui est stockée depuis des milliers d'années... Et dont le stock diminue sans cesse !

Les intercommunales de distribution, d'autre part, ont la capacité juridique de développer des projets d'énergies renouvelables, ce qu'elles n'ont malheureusement presque pas fait jusqu'à présent... Peut-être parce qu'elles ne sont pas encore suffisamment autonomes et que, de ce fait, l'influence des actionnaires historiques, au sein des Conseils d'Administration, freine ce changement culturel. Pourtant, ainsi que nous le démontre le Prix Nobel d'économie de cette année, Elinor Ostrom, nos pouvoirs publics devraient être en mesure de développer le potentiel économique des énergies locales et renouvelables. Et donc garder le contrôle sur les prix...

« ... Dans l'Angleterre du XIII^e siècle, le roi Jean et les barons, en mettant la main sur les forêts et les terres communales, jetèrent dans le dénuement le plus total ceux dont la survie même dépendait de ces terres ouvertes aux récoltes de tous : veuves ayant le droit de ramasser le bois de chauffage, paysans laissant paître les moutons, ramasseurs de champignons et de miel... *L'enclosure* des communs suscita de grands mouvements populaires et des figures fortes comme « Robin des Bois ». Deux traités durent être conclus, en 1215 : la Grande Charte qui consacrait les droits politiques et sociaux et admettait la nécessité de placer l'autorité royale sous le régime collectif de respect du droit, et la Charte des Forêts qui se consacrait aux « droits économiques et sociaux » en définissant les droits des usagers des forêts, les communs de l'époque(5). »

Vers une tarification équitable ?

Comment garantir au consommateur un prix juste pour l'électricité qu'il utilise ? Un tarif par palier permettrait aux consommateurs raisonnables de payer leur énergie à un prix accessible. Ce tarif augmenterait évidemment en fonction de la quantité prélevée : autrement dit, plus on consomme, plus on paye et cher ! Cette proposition a le soutien de beaucoup de monde ; elle permettrait d'engendrer des politiques d'économie d'énergie beaucoup plus rapides.

Dans le même ordre d'idées, nous devons aujourd'hui considérer que le potentiel éolien est un bien commun, indispensable à tous. Les intercommunales pures pourraient, à terme, contrôler toutes les productions locales d'énergies renouvelables. Soit 20 à 50% de nos besoins

énergétiques ! C'est un enjeu de taille à l'horizon 2030 ; c'est également une énorme opportunité de développement pour les pouvoirs locaux – économique, environnementale et sociale –, en couplant leur initiative à des mécanismes de tiers investisseurs, afin de donner à tous la possibilité de financer ces travaux d'économies d'énergie ou d'investir dans la production d'énergies renouvelables, via des coopératives, par exemple (6). Les mécanismes aujourd'hui prévus pour financer des infrastructures – fonds de démantèlement du nucléaire, certificats verts, etc. – sont évidemment perfectibles. Ils montrent toutefois que c'est bien la seule facture d'énergie qui financera tous ces grands enjeux dans l'avenir. Il serait bon d'appliquer, demain, de tels mécanismes aux factures de chauffage et de mobilité, ce qui permettrait de dégager un certain coût vérité. Mais demain est un autre monde, celui que nous voulons voir vivre... Appliquer la filière courte, que nous connaissons déjà pour sauver l'agriculture, sera sans nul doute la solution de demain pour l'énergie. Les cartes sont entre nos mains...

Jean-François Mitsch est administrateur de la coopérative des Eoliennes Citoyennes : *Emissions-Zéro.com* membre de la Fédération Enercoop, association *Energies-Dyle.be* membre d'Inter-Environnement Wallonie
<http://blog.mitsch.be/>

Texte publié dans la revue N° 81 de décembre 2009
« Valériane » de Nature et Progrès.

Notes :

(1) Voir www.polarfoundation.org

(2) Selon un scénario imaginé par Ecopower. Voir : www.ecopower.be

(3) *Record absolu pour l'épargne belge*, dans Trends, 11 août 2009

<http://trends.rnews.be/fr/economie/banque-et-finance/12-1636-48664/record-absolu-pour-l-epargne-belge.html>

(4) Selon un rapport de la Cwape, le régulateur wallon de l'électricité, présenté mercredi 18 novembre 2009, la libéralisation de l'énergie, depuis 2007, n'a pas fait baisser la facture du consommateur wallon. Pour une consommation moyenne de 3.500 kWh en électricité, la facture s'élevait à 691,4 euros en 2007, 779,15 euros en 2008 et 739,10 euros en 2009. Pour le gaz naturel et une consommation moyenne de 23.260 kWh, la facture est passée de 1.146,84 euros en 2007 à

1.559,38 euros en 2008 et à 1.345,90 euros cette année.

En 2008, les prix ont suivi l'explosion des prix du pétrole qui s'est répercutée sur les ménages. Mais avec la baisse des prix pétroliers, le client est en droit en 2009 d'attendre une facture globale similaire à celle de 2007. Mais ce n'est pas le cas...

<http://www.lalibre.be/economie/actualite/article/543592/energie-le-client-paie-toujours-plus-cher.html>

(5) Pour une première approche de sa théorie sur les biens communs, lire par exemple :

http://www.alternatives-economiques.fr/le-prix--nobel--a-elinor-ostrom---une-bonne-nouvelle-pour-la-theorie-des-biens-communs_fr_art_633_44275.html?PHPSESSID=r5ougn9qi7982ub4ieik5oruh1

(6) Voir notamment sur www.enercoop.be.